

De nouveau, je cite les paroles de M. Gobeil:

Troisièmement, je crois que si le transport du grain entraîne des pertes, c'est en raison des frais d'entretien des lignes à faible densité plutôt que des dépenses auxquelles donne lieu le transport du grain.

D'après nous, c'est une erreur que de proposer de réviser ces taux dans trois ans. Comme le ministre a dû s'absenter pour quelques instants, je vais adresser mes observations à son secrétaire parlementaire. Originaire de la Colombie-Britannique, il se rendra compte des frais de transport qui sont notre lot dans les provinces des Prairies. Il doit comprendre à quel point nous tenons au contrat conclu par nos ancêtres. C'est d'ailleurs à cause de ce contrat que nous sommes allés nous installer dans l'Ouest. Le gouvernement de l'époque avait dit que nous pourrions coloniser le pays. Il nous avait assuré que nous pourrions y amener nos machines et exporter nos produits. Voilà le point capital de la convention du Nid-de-Corbeau. Nous prétendons que ce contrat est inviolable. Cette disposition du bill vise ce contrat-là et nous voulons qu'on la supprime.

Si, de l'avis du gouvernement, la nouvelle Commission, doit entreprendre des études, fort bien. Elle a déjà le pouvoir, en vertu de l'article 15 du bill, de faire enquête et rapport au ministre sur les relations entre les divers moyens de transport à l'intérieur, à destination ou en provenance du Canada et sur les mesures qui devraient être adoptées pour coordonner le développement, la réglementation et la direction des divers moyens de transport à l'intérieur, ou en provenance du Canada. Si le gouvernement vise particulièrement les taux applicables aux céréales, que renferme notre contrat inviolé, inviolable, c'est qu'il a l'impression de subventionner les producteurs de céréales de l'Ouest. Nous rejetons immédiatement et carrément cette idée. Nous voulons que le gouvernement examine cette disposition. Nous n'acceptons pas qu'il nous dise: «Nous n'allons pas vraiment supprimer les taux du Pas du Nid-de-Corbeau, nous allons simplement les étudier».

Comme on l'a déjà demandé, sur quoi se fondera l'étude de ces taux. Les chemins de fer vont-ils nous raconter d'autres balivernes au sujet des frais par tonnes-milles? Vont-ils se servir de données d'il y a trois ans? Quels chiffres vont-ils employer. Nous ne voulons pas de cette étude. La Commission est autorisée à entreprendre des études sur n'importe laquelle ligne ou sur tout produit. Pourquoi le

gouvernement choisit-il les taux du Pas du Nid-de-Corbeau. La seule disposition acceptable serait celle qui assurerait le maintien de ces taux. Nous ne voulons pas que ceux-ci soient étudiés dans trois ans, par Pierre, Jacques ou Jean. Nous rejetons l'emploi de coûts variables sur lesquels nous ne connaissons rien.

Il y a eu une foule d'enquêtes royales sur les transports. Si on consulte les rapports des commissions, on s'aperçoit qu'elles ont toutes pâti, comme l'a indiqué M. Gobeil, d'un manque de données précises. Dans son rapport, M. Gobeil signalait qu'au moment même où les témoins citaient des chiffres sur les prix du transport des grains, le personnel des chemins de fer s'appropriait à modifier ces prix. Présentement, nous parlons du Pacifique-Canadien, société privée. Tout ce qu'elle a pu déclarer, c'est une perte de deux millions de dollars sur le transport des grains en vertu de ces taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je dis au gouvernement et au secrétaire parlementaire que le Pacifique-Canadien peut facilement éponger ce déficit grâce aux biens-fonds acquis par la société en vertu de cet accord. J'estime que ces biens rapportent à la société des bénéfices qui, à eux seuls, dépassent de beaucoup deux millions de dollars par année. Nous sommes convaincus que le Pacifique-Canadien en particulier, a eu la meilleure part du gâteau. A notre avis, cette disposition permettant de se prononcer sur l'exploitation du transport des grains dans trois ans n'est pas du tout justifiable. Nous la rejetons d'emblée.

● (6.00 p.m.)

Le député d'Acadia a parlé du problème de la modernisation et de la mécanisation. Le tableau est médiocre pour les chemins de fer. Ils l'ont voulu ainsi pour forcer le gouvernement à modifier ces taux. A mon sens, cet article leur permettra de continuer à exercer leurs pressions. Je n'accepte pas ce que le ministre a soutenu hier soir, car les chemins de fer n'ont pas cessé d'exercer des pressions. Ils sont passés maîtres dans l'art d'influer sur le gouvernement pour obtenir plus d'argent. Qu'ont-ils fait lors de leurs récents conflits syndicaux? Rien, jusqu'à ce que le Parlement soit saisi de la question. Le Parlement a dû leur verser des fonds sous forme de subventions.

A mon avis, cet article encourage les chemins de fer à s'ancrer dans leurs positions, au lieu de moderniser et de mécaniser leurs installations, surtout dans les régions où l'on manutentionne des céréales. Pour continuer à exporter du grain au rythme où nous l'avons